

*Officier public  
notaire  
M. Robert L. Berger, not.*

S97062003

CODE : ND 0252

N° 8634

Le 5 décembre 1997

MODIFICATION

par

VILLE DE MONTRÉAL

à

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

3e copie

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT- DIX-SEPT,  
le cinq décembre.

Devant Me Yvon DELORME, notaire à Mont-  
réal, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de  
droit public constituée en vertu de la Charte de la  
Ville de Montréal, (1959-60), chapitre 102 des Sta-  
tuts de Québec, dont l'adresse principale est au  
numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, pro-  
vince de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée  
par son greffier, Monsieur Léon LABERGE, -----

-----  
dûment autorisé aux fins des présentes en vertu des  
résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CO95 00212, adoptée  
par le conseil municipal à sa séance du trente et  
un janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze  
(1995), copie certifiée de cette résolution demeu-  
rant annexée à l'original de la minute numéro 8160  
du notaire instrumentant soussigné,

b) la résolution numéro CO97 02363 -, adoptée  
par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit no-  
vembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) -----  
copie certifiée de cette résolution demeurant an-  
nexée aux présentes après avoir été reconnue véri-  
table et signée pour identification par ledit  
représentant et le notaire soussigné,

ci-après nommée la "Ville"

YD/pl

E.T. :

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, personne morale légalement constituée suivant la "Loi du Canada à caractère public", ayant son siège au numéro 250, avenue Lanark, à Ottawa, province d'Ontario, K1Z 6R5, ici représentée par Monsieur Gaston DUBOIS, chef de la transmission, région du Québec, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 11 des Règlements administratifs de la Société tel que renumérotés à la réunion de son conseil d'administration tenue à Halifax le sept mai mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et d'une procuration sous seing privé et devant témoins à cet effet signée par Monsieur Perrin BEATTY, président-directeur général, en date du quinze juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), un extrait de cet article 11 et la procuration demeurent annexés à l'original de la minute numéro 8583 du notaire instrumentant soussigné,

ci-après nommée la "Société"

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT AU PRÉALABLE CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de permission passé devant Me Andrée BLAIS, notaire, le douze janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), sous le numéro 897 de ses minutes, la Ville a accordé à la Société la permission d'occuper le domaine public aux fins d'y maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévi-

sion et de radio ainsi que les bâtiments nécessaires situés, dans le parc du Mont-Royal, sur le terrain indiqué par les lettres "ABCDEFGA" sur le plan M-404 Saint-Antoine, préparé par Luc LÉVESQUE, arpenteur-géomètre, le vingt septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994), sous le numéro 383 de ses minutes, (dossier numéro 14281-1), étant une partie du lot originaire numéro NEUF (Ptie 9) du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, circonscription foncière de Montréal, le tout pour le terme, les conditions et le loyer y mentionnés.

ATTENDU que pour permettre à la Société d'installer une clôture de sécurité autour des installations de télédiffusion situées dans le parc du Mont-Royal, les parties ont signé devant Me Yvon DELORME, notaire, le huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), sous le numéro 8583 de ses minutes, un acte de modification par lequel elles ont convenu que le terrain faisant l'objet de cette occupation du domaine public ne serait plus celui montré au plan M-404 Saint-Antoine mais plutôt celui indiqué par les lettres "ABCDEFGH-IJKLMNOPQA" sur le plan M-408 Saint-Antoine.

ATTENDU que la découverte d'un massif de conduits souterrains empêche la Société d'installer, sur une certaine distance, sa clôture à l'endroit prévu.

ATTENDU que le Service de l'approvisionnement et du soutien technique de la Ville recom-

mande de modifier à nouveau la description du terrain devant faire l'objet de cette permission.

ATTENDU que le comité exécutif de la Ville, dans son rapport du

recommande au conseil municipal d'approuver les présentes.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT :

La Ville et la Société modifient par les présentes l'acte de permission ci-devant mentionné dans le préambule, tel que déjà modifié par cet acte de modification ci-devant mentionné, en convenant que le terrain faisant l'objet de cette occupation du domaine public et sur lequel la Société pourra y installer sa clôture de sécurité sera, à compter de la date d'approbation des présentes par le conseil municipal de la Ville, celui indiqué par les lettres "ABCDEFGHIJKLMNPQRSTUVWXYZ" sur le plan M-409 Saint-Antoine préparé par Luc LÉVESQUE, arpenteur-géomètre, le six novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), sous le numéro 585 de ses minutes, (dossier 14281-3), dont une copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties aux présentes et le notaire soussigné.

Les présentes sont consenties sans novation ni dérogation à tous les termes, clauses et conditions contenus dans cet acte de permission,

lesquels s'appliqueront intégralement au nouveau site faisant l'objet des présentes.

FRAIS ADMINISTRATIFS

La Société paiera les frais administratifs de la Ville pour le présent acte et sa publication.

ÉLECTION DE DOMICILE

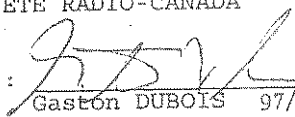
La Ville fait élection de domicile au bureau du greffier de la Ville de Montréal.

La Société fait élection de domicile au numéro 250, avenue Lanark, à Ottawa, province d'Ontario, K1Z 6R5.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (8634) ----- du répertoire de Me Yvon DELORME.

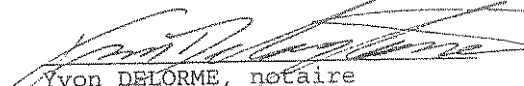
LECTURE FAITE, les parties signent avec et en présence du notaire.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

par :   
Gaston DUBOIS 97/11/20

VILLE DE MONTRÉAL

par :   
Léon LABERGE

  
Yvon DELORME, notaire  
VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.  
